

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/162

**Objet : Approbation d'un nouveau projet ludique « Le Baby Ludo »
autour de la parentalité à la ludothèque des Oiseaux**

Séance du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à l'issue de l'élection des délégués pour le scrutin sénatorial fixée à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 juin 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 34

Présents à la
séance : 24

Excusés

représentés : 10

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Jérémy Kawouk, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Sandanakichenin Djanarthany

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Sofiane Seridji à Séverin Yapou, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gil Melin, Sonia Schaeffer à Serge Mercieca, Dounia Lebik à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Souad Medani, Laurent Stillen à Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
9 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/162

Objet : Approbation d'un nouveau projet ludique « Le Baby Ludo » autour de la parentalité à la ludothèque des Oiseaux

Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sémira LE QUEREC, Adjointe au Maire chargée des Activités Educatives, des Relations avec les parents d'élèves et de l'Aide à la parentalité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 12 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place à la ludothèque des Oiseaux un nouveau projet ludique « Le Baby Ludo », autour de la parentalité avec les enfants de moins de trois ans,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE la mise en place à la médiathèque les Oiseaux d'une nouvelle activité hebdomadaire « Le Baby Ludo » en direction des parents d'enfants de moins de trois ans.

PRECISE que l'activité est gratuite pour les parents participants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 20 JUIN 2023

Publié le : 20 JUIN 2023

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

